

## SÉANCE SPÉCIALE DU 23 NOVEMBRE 2020, 19 H.

Lundi, le 23 novembre 2020, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue **avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé)**, lundi, le 16<sup>e</sup> jour de novembre 2020, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente du lot 6 300 647 (rue de L'Énergie) - Autorisation de signatures.
- 3.0 Engagement relatif au lot 5 913 580 (et abords immédiats) – Autorisation de signature.
- 4.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

299-2020

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 novembre 2020, 19 h.**

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente du lot 6 300 647 (rue de L'Énergie) - Autorisation de signatures.

- 3.0 Engagement relatif au lot 5 913 580 (et abords immédiats) – Autorisation de signature.
- 4.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 novembre 2020, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**300-2020**

**Vente du lot 6 300 647 (rue de L'Énergie) – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente du lot 6 300 647 d'une superficie d'environ 4 864.7 m<sup>2</sup> situé sur la rue de L'Énergie au prix unitaire de 1.83 \$/m<sup>2</sup> excluant les taxes et honoraires; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente.

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**301-2020**

**Engagement relatif au lot 5 913 580 (et abords immédiats) – Autorisation de signature.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte par lequel la Municipalité s'engage à ne pas vendre à quiconque le lot 5 913 580 et ses abords immédiats d'ici le 31 mars 2021; le tout afin de permettre à un promoteur potentiel d'évaluer la faisabilité de son projet sur ce terrain. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 05).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**